

MEMENTO – TEMPS PERISCOLAIRES 2019/2020

A conserver

<p>Accueil Périscolaire du Matin et du Soir du groupe scolaire Louis Lemonnier</p> <p>+</p> <p>Accueil Périscolaire du Soir du Petit Poucet</p> <p>+</p> <p>Ateliers du midi à l'élémentaire Louis Lemonnier</p> <p>Mme ROBERT/Mme PROUX : 06 45 25 65 45</p> <p>! pour les études surveillées : Mme LAMY : 06 85 05 80 81</p>

<p>Accueil Périscolaire du Matin de la maternelle Le Petit Poucet</p> <p>+</p> <p>Cantine des 3 écoles</p> <p>+</p> <p>Ramassage scolaire</p> <p>Mme LAMY : 06 85 05 80 81</p> <p>(réfèrent ramassage scolaire : 07 85 12 03 26)</p>
--



FACTURATION / REGLEMENTS



<p>En début de chaque mois, les familles recevront la facture du mois précédent <u>via l'école</u>, le paiement devra avoir lieu dans les 15 jours qui suivent.</p> <p>Les règlements devront être déposés à l'accueil du centre de loisirs ou dans sa boîte aux lettres en indiquant sur celui-ci le nom et prénom de l'enfant. ! Ne pas déposer de paiement en Mairie</p> <p>Sont acceptés :</p> <p>-les chèques bancaires à l'ordre de : « ASSOCIATION CENTRE AERE FRANQUEVILLAIS »</p> <p>- les chèques vacances ANCV</p> <p>- les chèques CESU</p> <p>- les espèces (à donner en main propre au bureau, en échange d'un reçu)</p> <p>- les virements sur le compte du Centre Aéré : IBAN : FR95 3000 2083 5000 0007 0767 L35 BIC : CRLYFRPP</p>
--

<p>Une facture mensuelle sera adressée aux familles <u>par voie postale</u>, le paiement devra être effectué avant la date limite indiquée sur la facture.</p> <p><u>Les règlements :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Sur Internet, via le portail de la Direction Générale des Finances Publiques. Vous trouverez sur l'entête de la facture, les références nécessaires à ce type de paiement.- Par chèque bancaire à l'ordre du « Trésor Public », accompagné du coupon figurant en bas de la facture, devront être transmis par voie postale ou déposés à la Trésorerie du Mesnil-Esnard - 36, rue de la République.- En numéraire doivent obligatoirement être remis au guichet de la Trésorerie du Mesnil-Esnard, accompagné du coupon figurant en bas de la facture.- Par prélèvement automatique, s'effectueront via la remise du mandat de prélèvement prévu à cet effet, intégralement complété et signé, au plus vite au service scolaire de la Mairie.
